



L'an deux mil dix-neuf, le 13 juin à 20 h 30, s'est réuni le Conseil Municipal légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR, Maire.

Étaient présents :

DUFOUR Mireille, Maire, **VAUTIER** Evelyne, 1^{er} adjoint, **FUSEE** Michel, 2^{ème} adjoint, **DUSSERT-SARTHE** Françoise, 3^{ème} adjoint, **MOUCHEL** Jean-Louis, **BERTAUX** Alain, **BLET** François, **LE RILLE** Christophe, **MIQUELOT** Fabrice, **LENAULT** Sandra, **JEANNE** Erick

Étaient excusés :

SEVESTRE Françoise, **HAUTEMANIERE** Aurélie

La séance débute à 20 h 30

Avant de débiter l'ordre du jour, Madame le Maire propose une modification de l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- 1- Convention Fondation du Patrimoine / lavoir rue du pont de la barre
- 2- Devis du feu d'artifice pour la Saint Exupère
- 3- Effacement de réseaux rue de la Croix des Champs / rue Abbé Louis Guérin : étude définitive

Il est également proposé de modifier l'ordre de passage du point concernant le Festival de la Pomme afin de libérer Madame Sophie CHAMPAUX à l'issue de sa présentation.

Cette modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

1. Approbation du dernier compte-rendu

L'assemblée n'émet aucune remarque concernant le compte rendu de la réunion du 24 mai 2019. Celui-ci est donc approuvé à l'unanimité.

2. Festival de la Pomme : examen des devis, fixation des tarifs et création d'une régie

Madame Sophie CHAMPAUX diffuse un diaporama pour présenter l'état d'avancement des préparatifs du Festival de la Pomme.

Un débat s'installe autour des animations proposées, tarifs etc.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES :

- **Fixe le tarif d'entrée « visiteurs » à 2 € par personne âgée de plus de 12 ans pour le weekend, à l'unanimité,**
- **Fixe les tarifs « exposants », à la majorité (10 voix pour, 1 abstention), à :**
 - o 2 exposants sous Chapiteau 3MX6M 100 € / exposant pour les deux jours
 - o 1 exposant sous Chapiteau 3MX6M 200 € pour les deux jours
 - o 3 m linéaires sans tente 25 € pour les deux jours
 - o 6 m linéaires sans tente 50 € pour les deux jours
- **Fixe les tarifs des animations culinaires, à la majorité (8 voix pour, 3 abstentions), à :**
 - o Diner pour 70 couverts 25 € / personne sans les boissons
 - o Petit-déjeuner 70 couverts 8 € / personne
 - o Atelier cuisine (15 stagiaires par atelier) 15 € / personne
- **Charge Madame le Maire de se rapprocher des services du Centre des Finances Publiques pour la création d'une régie**
- **Valide les devis suivants :**

Poste de dépenses	Montant	devis 1	devis 2
Matériels-Equipements			
location stand 2 tentes 3X9		1 526,88 €	1 443,12 €
location tente individuelle 3X6(unité)	quantité à définir	513,84 €	489,12 €
vaisselle, nappes, tables et chaises		747,84 €	932,36 €
poste de cuisine		3 792,00 €	4 063,20 €
matières premières repas			
surveillance visiteurs et site		2 839,09 €	3 018,14 €
sonorisation		1 383,42 €	1 813,86 €

MATERIELS - EQUIPEMENTS

- o **Location de 2 stands 3x9 : devis 1 d'un montant de 1 526.88 € TTC retenu à la majorité (10 voix pour, 1 abstention)**
- o **Tentes individuelles : à voir ultérieurement**
- o **Vaisselle, nappes, tables et chaises : devis 1 d'un montant de 747.84 € TTC retenu à l'unanimité**
- o **Poste de cuisine : devis 1 d'un montant de 3 792.00 € TTC retenu à la majorité (10 voix pour, 1 abstention)**
- o **Surveillance visiteurs et site : devis 1 d'un montant de 2 839.09 € € TTC retenu à l'unanimité**
- o **Sonorisation : devis 1 d'un montant de 1 383.42 € TTC retenu à l'unanimité**

Animations culturelle (conception originale)	- €	
Création originale et interprétation Fable sur la Pomme		5 000,00 €
Création et animation 4 stages d'improvisation théâtre d'1 heure		497,00 €
Création originale et animation de 2 conteries		800,00 €
Apéro concert et Animation dîner Auteur Compositeur		400,00 €
Animation déambulation musicale originale 4 sets de 30 mn		4 000,00 €
Cycloblend : vélo à smoothies unique		2 320,95 €
Animation l'arbre fruitier comme écosystème		744,00 €

ANIMATIONS CULTURELLES

- **Création originale et interprétation d'une fable sur la pomme : devis 1 d'un montant de 5 000.00 € TTC retenu à la majorité (8 voix pour, 3 abstentions)**
- **Création et animation de 4 stages d'improvisation : devis 1 d'un montant de 497 € TTC retenu à l'unanimité**
- **Création originale et animation de 2 conteries : devis 1 d'un montant de 800 € TTC retenu à l'unanimité**
- **Apéro concert et Animation dîner : devis 1 d'un montant de 400 € TTC retenu à l'unanimité**
- **Animation déambulation musicale originale : devis 1 d'un montant de 4 000.00 € TTC retenu à la majorité (9 voix pour, 2 abstentions)**
- **Cycloblend : vélo à smoothies unique : devis 1 d'un montant de 2 320.95 € TTC retenu à l'unanimité**
- **Animation l'arbre fruitier comme écosystème : devis 1 d'un montant de 744 € TTC retenu à l'unanimité**

Communication	- €		
conception, rédaction, création graphique et réalisation de supports de communication imprimés et digitaux, vidéo et réseaux sociaux		6 800,00 €	8 725,00 €
impressions espace abribus (unité)		54,00 €	

COMMUNICATION

- **Conception, rédaction, création graphique et réalisation de supports de communication imprimés et digitaux, vidéo et réseaux sociaux : devis 1 d'un montant de 6 800 € TTC retenu à la majorité (9 voix pour, 2 abstentions)**
- **Impressions espace abribus : à voir ultérieurement**

3. Convention Fondation du Patrimoine / lavoir rue du pont de la barre

La Région Normandie et la Fondation du patrimoine ont décidé d'unir leurs efforts pour sélectionner puis soutenir financièrement les projets de restauration du patrimoine rural grâce à une enveloppe annuelle de 300 000 €.

Dans ce cadre, nous avons sollicité une aide financière pour restaurer notre lavoir de la rue du pont de la barre.

Notre demande a été étudiée lors de la dernière commission et a reçu un avis favorable de la part du comité.

Au vu du montage de l'opération et du plan de financement, il nous a été octroyé une aide de 19 861 € soit 50 % d'une dépense hors taxes de 39 722 € relative aux travaux de maçonnerie du lavoir.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à la majorité (10 voix pour, 1 abstention), décide :

- **D'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine.**

4. Devis du feu d'artifice pour la Saint Exupère

France Artifice a remis un devis pour le feu d'artifice musical de la Saint Exupère. Ce devis s'élève 2 550 € TTC.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter le devis de France Artifice d'un montant de 2 550 € TTC,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer ce devis et tous les documents nécessaires à l'organisation de ce feu d'artifice lors de la Saint Exupère.**

5. Effacement de réseaux rue de la Croix des Champs / rue Abbé Louis Guérin : étude définitive

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication des rues de la Croix des Champs et de l'Abbé Louis Guérin.

Le coût total de cette opération est estimé à 112 248,46 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 % et 100% pour la résorption de fils nus, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à 29 291,36 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :
- décide du paiement de sa participation soit :
 - par un fonds de concours (section d'investissement). Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût HT de l'opération. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.
 - en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)
- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 2 806,21 €,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Suite à la réunion qui a eu lieu le 13 juin à 14h avec l'entreprise qui effectue les travaux d'effacement de réseaux, le conseil municipal de TREVIERES décide :

- **De refaire le trottoir en graves le long du bâtiment à l'angle de la rue des bretons et de la rue de la Gloriette et de poursuivre en herbe dans la rue de la Gloriette après le bâtiment, à la majorité (10 voix pour, 1 abstention),**
- **De refaire les trottoirs de la rue des bretons avec les pierres existantes déposées par l'entreprise lors des travaux, à la majorité (9 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention).**

6. Composition du Conseil Communautaire en 2020 : délibération

Il est rappelé au Conseil Municipal ses prochaines échéances électorales.

La Loi du 09 mars 2015 encadre strictement la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire après les élections municipales. Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet indiquant les différentes informations des services de l'Etat à ce sujet.

Pour information, le Conseil Communautaire ne sera pas amené à voter sur les deux propositions.

A la lecture des résultats de toutes les communes de notre territoire (majorité qualifiée requise), le Préfet prendra un arrêté avant le 31 octobre prochain afin de fixer la composition du Conseil Communautaire pour les élections de 2020.

Composition du conseil Communautaire après les élections de 2020

	AUJOURD'HUI	En 2020	
		Avec le Droit Commun	Avec l'accord local
ISIGNY SUR MER	11	9	7
MOLAY-LITTRY	8	7	6
GRANDCAMP MAISY	4	4	3
BALLEROY SUR DROME	4	3	3
TREVIERES	2	2	2
ST PAUL DU VERNAY	2	2	2
TRONQUAY	2	2	2
STE MARGUERITE D'ELLE	2	2	2
AURE SUR MER	2	1	2
FORMIGNY LA BATAILLE	4	1	2
TOUR EN BESSIN	1	1	2
La CAMBE	1	1	2
OSMANVILLE	1	1	2
CROUAY	1	1	2
AUTRES COMMUNES	1	1	1
TOTAL	90	82	84

Après en avoir échangé et débattu, le Conseil Municipal décide à la majorité (10 voix pour, 1 voix contre) :

- **De retenir la répartition de droit commun,**
- **D'envoyer la délibération aux services de l'Etat et une copie aux services de la Communauté de Communes.**

7. Compétence relative au syndicat d'eau : délibération

TRANSFERT OBLIGATOIRE DES COMPÉTENCES « EAU » ET « ASSAINISSEMENT » DANS LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET D'AGGLOMÉRATION

Prévu initialement par la loi NOTRe pour le 1er janvier 2020, le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » dans les communautés de communes et les communautés d'agglomération peut être reportée au 1er janvier 2026 au plus tard (à la suite de la loi du 03 août 2018).

Les communes membres d'une communauté de communes ont la possibilité de se prononcer sur leur opposition au transfert obligatoire des compétences « eau » en vue d'un report au 1er janvier 2026. La délibération doit être prise avant le 1er juillet 2019.

Après en avoir échangé et débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De s'opposer au transfert obligatoire de la compétence « eau potable » du syndicat d'eau de Bernesq à la Communauté de Communes Omaha Intercom.**

8. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : zonage et OAP

Il convient de valider le plan de zonage du plan local d'urbanisme intercommunal (plan diffusé à l'écran). La bande réservée à droite du cimetière sur le PLU actuel ne semble pas reprise dans le projet de zonage. Il convient de remonter cette information auprès du service urbanisme d'Isigny Omaha Intercom.

Concernant les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), une permanence est organisée par Isigny Omaha Intercom en mairie le 28/06/19 de 9h30 à 11h30

Après en avoir échangé et débattu, le Conseil Municipal décide à la majorité (10 voix pour, 1 abstention) :

- **De valider le plan de zonage du plan local d'urbanisme intercommunal.**

9. Devis réserves incendie : choix de l'entreprise

La fourniture et mise en place de 2 citernes enterrées (résidence de Dungy et Beau Moulin) a été prévue au budget communal 2019.

Une demande de DETR a été déposée en début d'année et a reçu un avis favorable. La subvention obtenue s'élève à 9 649,50 € (participation au financement de la citerne du Beau Moulin).

Nous pouvons désormais choisir un des devis pour la réalisation de ces travaux.

- MARTAGNY TP	40 121,75 € HT + 39 695,00 € HT	soit 79 816,75 € HT
- SITPO SA	46 641,00 € HT x 2	soit 93 282,00 € HT
- CARDONNEL	47 849,89 € HT + 50 604,69 € HT	soit 98 454,58 € HT

Après cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide le projet de mise en place de 2 réserves incendie enterrées,**
- **Choisit de retenir les devis de l'entreprise MARTRAGNY TP pour la fourniture et pose de 2 citernes enterrées d'un montant total de 79 816,75 € HT,**
- **Autorise Madame le Maire à signer les devis et toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de ces travaux.**

10. Bornage chemin Buhot : examen des devis

Le chemin Buhot est très endommagé et les limites de propriété sont imprécises. Des devis ont été demandés pour son bornage :

Cabinet Patrick LALLOUET : 3 168,00 € HT (3 801,60 € TTC)

Cabinet Philippe CAVOIT : 3 430,00 € HT (4 116,00 € TTC)

Après cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide de procéder au bornage du chemin Buhot, à l'unanimité,**
- **Choisit de retenir le devis de l'entreprise LALLOUET pour le bornage du chemin Buhot d'un montant de 3 168,00 € HT (3 801,60 € TTC), à la majorité (10 voix pour, 1 voix contre),**
- **Autorise Madame le Maire à signer le devis et toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de ce bornage, à l'unanimité.**

11. Halle multiservices : devis menuiseries extérieures

L'offre du lot 3 « menuiseries extérieures » acceptée lors de la dernière réunion était incomplète (portes du local ménage et des toilettes).

L'offre acceptée s'élevait à 9 145,00 € HT soit 10 974,00 € TTC, avec l'option pour la fermeture de la halle de 15 170,00 € HT soit 18 204,00 € TTC.

Avec les 2 portes, elle est de 11 925,00 € HT soit 14 310,00 € TTC. Le montant de l'option pour la fermeture de la halle reste inchangé (15 170,00 € HT soit 18 204,00 € TTC)

Après cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Choisit de retenir l'offre de l'entreprise BRAY CM pour le lot n°3 « menuiseries extérieures », concernant la construction de la halle multiservices, d'un montant de 11 925,00 € HT soit 14 310,00 € TTC,**
- **Choisit de retenir l'option pour la fermeture de la halle de 15 170,00 € HT soit 18 204,00 € TTC**

- **Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de ces travaux (notifications, actes d'engagement, ordres de service, etc.)**

12. Bail de location de la Gendarmerie

Le bail de location de la caserne de gendarmerie de Trévières a fait l'objet d'un renouvellement le 25 novembre 2016. Le Groupement de Gendarmerie Départementale du Calvados a transmis en mairie le projet d'avenant n°1 à ce bail :

- o à compter du 1er juin 2019 (date de la 1ère révision triennale)
- o Loyer annuel :
- o $68\,652 \text{ €} \times (1703 \text{ « indice du 4ème trimestre 2018 »} / 1629 \text{ « indice du 4ème trimestre 2015 »}) = 71\,770,63 \text{ €}$ arrondis à 71 770,00 €
- o Révision du loyer tous les 3 ans

Après cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise Madame le Maire à signer l'avenant au bail de la Gendarmerie.**

13. Devis porte de la Gendarmerie

La porte de la gendarmerie de Trévières doit être remplacée. Nous avons sollicité les menuisiers de notre territoire et un seul a répondu. Son devis est cependant incomplet puisque le service affaires immobilières demande désormais un rideau métallique. Il a été contacté pour compléter son devis.

Nous devons consulter d'autres entreprises pour obtenir au moins un autre devis.

Ce point sera donc revu à une réunion ultérieure.

14. Tarifs gîtes municipaux 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES décide, à la majorité pour le gîte 382 (9 voix pour, 2 voix contre) et à l'unanimité pour le gîte 383, de fixer les tarifs de location des gîtes communaux pour l'année 2020 :

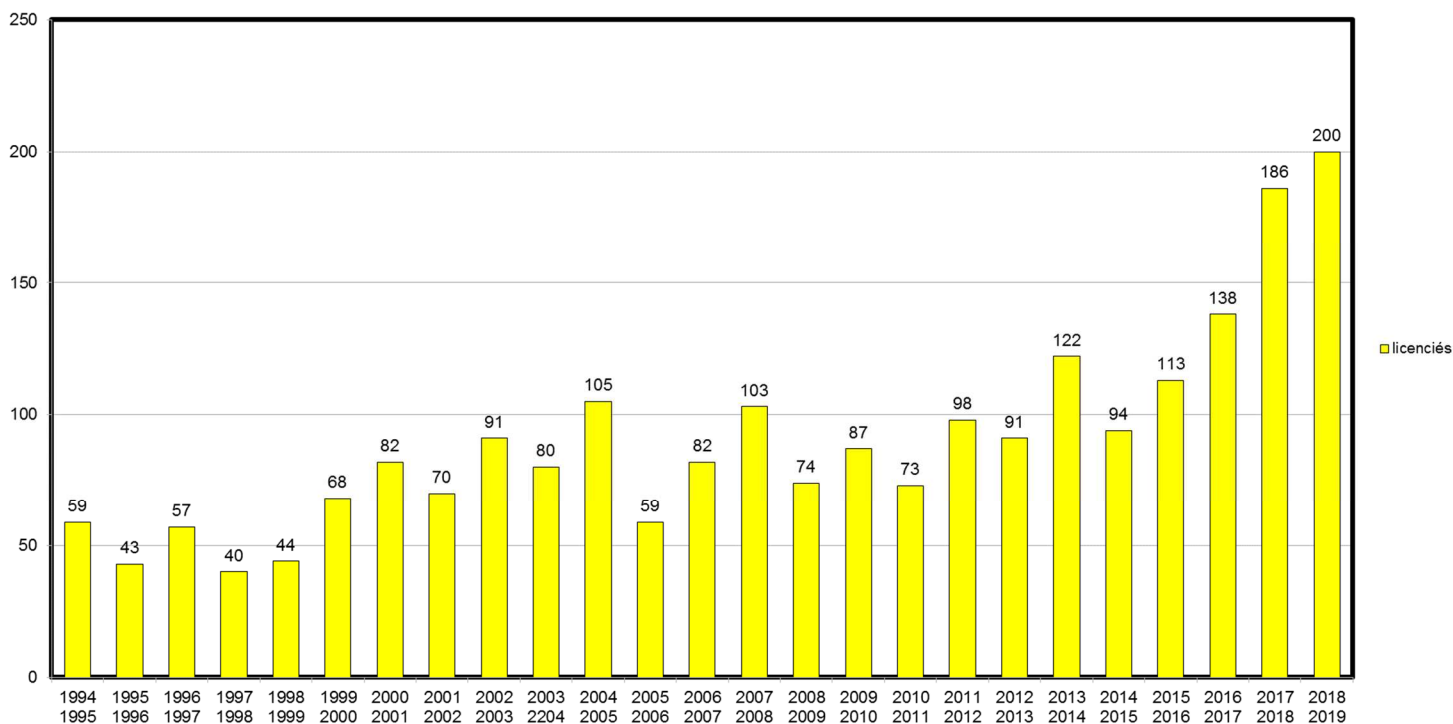
	Haute Saison	Basse Saison Hors vacances scolaires	Basse Saison vacances scolaires	Weekend	Ménage	Linge de toilette	Draps (la paire)
Gîte 4 personnes Le Marais - 382	460 €	260 €	300 €	190 €	40 €	5 €	10 €
Gîte 6 personnes Les Cigognes - 383	500 €	300 €	340 €	210 €	50 €	5 €	10 €

15. Tarifs camping 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES décide à l'unanimité de fixer les tarifs du camping municipal « Sous les Pommiers » pour l'année 2020 :

	2020
<u>Par campeur</u>	4,50 €
<u>Par enfant de moins de 7 ans</u>	2,00 €
<u>Par emplacement + véhicule</u>	5,00 €
<u>Prise de courant</u>	4,00 €
<u>Machine à laver</u>	5,50 €
<u>Par animal de compagnie</u>	2,00 €

16. Evolution du club de football



Le nombre de licenciés de l'Union Sportive Trévérioise est en croissance constante depuis quelques années. L'augmentation du nombre d'équipes augmente le nombre d'entraînements, matchs, plateaux, etc. Les terrains deviennent insuffisants et les vestiaires également. Une réflexion est nécessaire pour accompagner le club de foot dans son évolution.

Un 2^{ème} terrain d'entraînement pourrait être aménagé et de nouveaux vestiaires pourraient être construits sur l'arrière du stade.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (10 voix pour, 1 abstention) :

- **Autorise Madame le Maire à contacter la propriétaire du terrain jouxtant le stade municipal Rémy Bucaille pour faire une offre d'achat.**

17. Questions diverses

- L'agent recruté pour l'entretien des bâtiments communaux a abandonné son poste. Un arrêté de radiation a été rédigé.

- La période d'essai de l'agent recruté pour l'entretien des espaces verts a été rompue. De nouveaux candidats vont être reçus.

- Alain BERTAUX : Monsieur Laurent AUBERT demande du caillou dans son chemin. Le caillou arrive très prochainement.

Quelques dates

- **14/06/2019 0 15h30 à la mairie : réunion "Aménagement du bourg"**
- **14/06/2019 à 19h45 à la mairie : réunion publique "aménagement du bourg"**
- **28/06/19 de 9h30 à 11h30 : permanence OAP / PLUI**
- **02/07/19 à 19h00 à la mairie : Comité de pilotage « Skate Park »**
- **Du 06 au 14/07/2019 : exposition des peintres amateurs (vernissage le 05/07/2019 à 18h00)**
- **09/07/19 à 20h30 à la mairie : Réunion de préparation du festival de la pomme + bilan 75^{ème}**
- **Maisons fleuries : passage du jury le samedi 13/07/2019 à 14h00**
- **Réunion « adressage » : mardi 16/07/2019 à 14h00**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50
La prochaine réunion est fixée au vendredi 12 juillet 2019 à 20h30.

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

- 88. Festival de la Pomme : examen des devis, fixation des tarifs et création d'une régie
- 89. Convention Fondation du Patrimoine / lavoir rue du pont de la barre
- 90. Devis du feu d'artifice pour la Saint Exupère
- 91. Effacement de réseaux rue de la Croix des Champs / rue Abbé Louis Guérin : étude définitive
- 92. Trottoirs de la rue des Bretons / rue de la Gloriette
- 93. Composition du Conseil Communautaire en 2020 : délibération
- 94. Compétence relative au syndicat d'eau : délibération
- 95. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : zonage et OAP
- 96. Devis réserves incendie : choix de l'entreprise
- 97. Bornage chemin Buhot : examen des devis
- 98. Halle multiservices : devis menuiseries extérieures
- 99. Bail de location de la gendarmerie
- 100. Tarifs gîtes municipaux 2020
- 101. Tarifs camping municipal 2020
- 102. Evolution du club de football

Signature des membres présents ayant pris part à ces délibérations :

Mireille DUFOR Maire	Evelyne VAUTIER 1 ^{er} adjoint	Michel FUSEE 2 ^{ème} adjoint	Françoise DUSSERT- SARTHE 3 ^{ème} adjoint	Jean-Louis MOUCHEL Conseiller municipal
Françoise SEVESTRE Conseillère municipale	Alain BERTAUX Conseiller municipal	François BLET Conseiller municipal	Aurélie HAUTEMANIERE Conseillère municipale ABSENTE	Christophe LERILLE Conseiller municipal
Fabrice MIQUELOT Conseiller Municipal	Sandra LENAULT Conseillère Municipale	Erick JEANNE Conseiller Municipal		